



KPMG S.A.
Nantes Atlantique Vendée
7 boulevard Albert Einstein
B.P. 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 01
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 11
Site internet : www.kpmg.fr

Association FRAC des Pays de la Loire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association FRAC des Pays de la Loire
La Fleuriaye - 44470 Carquefou
Ce rapport contient 26 pages
Référence : CS/PL

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Nantes Atlantique Vendée
7 boulevard Albert Einstein
B.P. 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 01
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 11
Site internet : www.kpmg.fr

Association FRAC des Pays de la Loire

Siège social : La Fleuriaye - 44470 Carquefou

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association FRAC des Pays de la Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRAC des Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Votre association constitue des fonds dédiés. La note 9 « Tableau de suivi des fonds dédiés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces fonds.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 29 mai 2019

KPMG S.A.



Alain Berthoud
Associé



Cyprien Schneider
Associé

BILAN DE L'ASSOCIATION AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	Exercice en cours			Exercice précédent
	Montant brut	Amort.ou Prov	Montant net	au 31/12/2017
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	22 316,79 €	22 316,79 €	- €	- €
Total	22 316,79 €	22 316,79 €	- €	- €
Immobilisations Corporelles				
Oeuvres d'art	7 027 160,91 €		7 027 160,91 €	6 814 495,93 €
Oeuvres d'art numériques	91 469,71 €		91 469,71 €	91 469,71 €
Dons œuvres d'art	680 480,00 €		680 480,00 €	660 480,00 €
Fonds œuvres numérisées	41 080,20 €	20 540,10 €	20 540,10 €	24 648,12 €
Accessoires œuvres	16 795,96 €	16 795,96 €	- €	- €
Total collection	7 856 986,78 €	37 336,06 €	7 819 650,72 €	7 591 093,76 €
Matériel et outillage	21 245,11 €	21 245,11 €	- €	269,58 €
Matériel divers	17 028,64 €	12 813,26 €	4 215,38 €	3 917,40 €
Matériel audio	46 237,82 €	46 237,82 €	- €	- €
Agencements divers	107 189,23 €	84 355,37 €	22 833,86 €	18 980,86 €
Matériel de transport	21 174,83 €	21 174,83 €	- €	- €
Matériel informatique	46 474,60 €	42 569,15 €	3 905,45 €	1 572,45 €
Matériel de bureau	7 631,62 €	7 631,62 €	- €	- €
Matériel d'exposition	77 399,35 €	75 885,51 €	1 513,84 €	4 381,42 €
Mobilier	128 404,34 €	128 404,34 €	- €	- €
Equipements atelier				- €
Total autres immobilisations	472 785,54 €	440 317,01 €	32 468,53 €	29 121,71 €
Total	8 329 772,32 €	477 653,07 €	7 852 119,25 €	7 620 215,47 €
Immobilisations en cours			- €	
Total	- €	- €	- €	- €
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements			- €	
Autres immobilisations financières	5 505,25 €		5 505,25 €	5 505,25 €
Total	5 505,25 €	- €	5 505,25 €	5 505,25 €
Total de l'Actif Immobilisé.....	8 357 594,36 €	499 969,86 €	7 857 624,50 €	7 625 720,72 €
Stocks				
Marchandises			- €	
Total	- €		- €	- €
Créances				
Clients	8 981,85 €		8 981,85 €	4 986,03 €
Autres créances	1 202,65 €		1 202,65 €	5 022,64 €
Produits à recevoir	204 429,00 €		204 429,00 €	244 134,65 €
Total	214 613,50 €		214 613,50 €	254 143,32 €
Divers				
Placements financiers	298 918,26 €		298 918,26 €	198 145,10 €
Disponibilités	114 409,48 €		114 409,48 €	103 149,32 €
Total	413 327,74 €		413 327,74 €	301 294,42 €
Charges constatées d'avance.....	15 019,29 €		15 019,29 €	7 710,25 €
Total de l'actif circulant	642 960,53 €	- €	642 960,53 €	563 147,99 €
Charges à répartir			- €	
TOTAL DE L'ACTIF.....	9 000 554,89 €	499 969,86 €	8 500 585,03 €	8 188 868,71 €

PASSIF	Exercice en cours	Exercice précédent au 31/12/2017
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	710 970,00 €	690 970,00 €
Réserve de trésorerie	60 979,61 €	60 979,61 €
Report à nouveau	73 768,17 €	71 794,78 €
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	106,98 €	1 973,39 €
Réserve d'investissements	171 000,00 €	171 000,00 €
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (œuvres)	7 002 472,53 €	6 789 808,02 €
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (autres immobilisations)	5 351,12 €	9 799,78 €
Total	8 024 648,41 €	7 796 325,58 €
Provisions		
Provision pour risques		
Provision pour pensions et obligations similaires	124 022,81 €	112 425,95 €
Provision pour restauration des oeuvres d'art		
Autres provisions pour charges		
Total	124 022,81 €	112 425,95 €
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	90 878,00 €	120 361,00 €
Total	90 878,00 €	120 361,00 €
Subventions affectées non utilisées	424,21 €	708,51 €
Total	424,21 €	708,51 €
Dettes		
Emprunts et dettes financières		
Total	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 861,08 €	44 647,59 €
Dettes fiscales et sociales	127 491,19 €	112 346,54 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	89 580,00 €	- €
Autres dettes	9 080,67 €	2 053,54 €
Total	255 012,94 €	159 047,67 €
Produits constatés d'avance	5 598,66 €	
Total des dettes	260 611,60 €	159 047,67 €
TOTAL DU PASSIF.....	8 500 585,03 €	8 188 868,71 €

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

CHARGES	Exercice en cours	Exercice précédent	Variation en pourcentage
Charges d'exploitation			
Achats	108 786,31 €	113 670,13 €	-4,30%
Services extérieurs	95 781,25 €	102 792,61 €	-6,82%
Autres services extérieurs	253 230,62 €	245 308,15 €	3,23%
Impôts et taxes	32 236,56 €	31 528,39 €	2,25%
Salaires	481 394,09 €	465 366,03 €	3,44%
Charges sociales	186 413,64 €	180 522,90 €	3,26%
Dotations aux amortissements et provisions	24 686,99 €	27 346,43 €	-9,72%
Autres charges	281,50 €	22,56 €	
Total	1 182 810,96 €	1 166 557,20 €	1,39%
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		- €	
Autres charges exceptionnelles	377,04 €	393,49 €	
Total	377,04 €	393,49 €	-4,18%
Fonds dédiés	48 581,00 €	74 534,00 €	-34,82%
Impôts	68,45 €	37,77 €	
Total des charges	1 231 837,45 €	1 241 522,46 €	-0,78%
Excédent	106,98 €	1 973,39 €	
TOTAL GENERAL	1 231 944,43 €	1 243 495,85 €	-0,93%

PRODUITS	Exercice en cours	Exercice précédent	Variation en pourcentage
Produits d'exploitation			
Ventes et prestations	59 690,34 €	65 346,00 €	-8,65%
Production immobilisée			0,00%
Subventions d'exploitation	1 029 319,79 €	1 062 411,91 €	-3,11%
Transfert de charges	9 557,72 €	21 324,39 €	-55,18%
Reprise subvention virée au résultat	4 448,66 €	4 448,66 €	0,00%
Mécénat	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
Autres produits	16,64 €	141,19 €	-88,21%
Total	1 153 033,15 €	1 203 672,15 €	-4,21%
Produits financiers	847,28 €	722,54 €	
Produits exceptionnels et reprises de provision		444,16 €	
Fonds dédiés	78 064,00 €	38 657,00 €	101,94%
Total des produits	1 231 944,43 €	1 243 495,85 €	-0,93%
Déficit		- €	
TOTAL GENERAL	1 231 944,43 €	1 243 495,85 €	-0,93%

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS			
Prestations en nature :			
Région des Pays de la Loire (bâtiment)	66 923,89 €	66 923,89 €	
Samoa (mise à disposition de la Hab Galerie)			
Le Voyage A Nantes (mise à disposition de la Hab galerie et prestations)	115 000,00 €	105 000,00 €	
TOTAL	181 923,89 €	171 923,89 €	
CHARGES			
Mise à disposition gratuite de biens et services :			
Région des Pays de la Loire (bâtiment)	66 923,89 €	66 923,89 €	
Samoa (Hangar à bananes)			
Le Voyage A Nantes (mise à disposition de la Hab galerie et prestations)	115 000,00 €	105 000,00 €	
TOTAL	181 923,89 €	171 923,89 €	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	22 316,79 €			22 316,79 €
Immobilisations corporelles				
Oeuvres d'art	6 814 495,93 €	212 664,98 €		7 027 160,91 €
Oeuvres numériques	91 469,71 €			91 469,71 €
Dons d'œuvres d'art	660 480,00 €	20 000,00 €		680 480,00 €
Fonds œuvres numérisées	41 080,20 €			41 080,20 €
Emballages sur acquisitions	8 753,18 €			8 753,18 €
Encadrements	8 042,78 €			8 042,78 €
Matériel et outillage	21 245,11 €			21 245,11 €
Matériel divers	15 035,64 €	1 993,00 €		17 028,64 €
Matériel audio	46 237,82 €			46 237,82 €
Agencements divers	100 663,49 €	6 525,74 €		107 189,23 €
Matériel de transport	21 174,83 €			21 174,83 €
Matériel informatique	42 664,41 €	3 810,19 €		46 474,60 €
Matériel de bureau	7 631,62 €			7 631,62 €
Matériel d'expositions	77 399,35 €			77 399,35 €
Mobilier	128 404,34 €			128 404,34 €
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	5 505,25 €			5 505,25 €
TOTAL	8 112 600,45 €	244 993,91 €	- €	8 357 594,36 €

TABLEAUX DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

AMORTISSEMENTS	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	22 316,79 €			22 316,79 €
Immobilisations corporelles				
Oeuvres d'art				
Fonds Œuvres numérisées	16 432,08 €	4 108,02 €		20 540,10 €
Emballages sur acquisitions	8 753,18 €			8 753,18 €
Encadrements et socles	8 042,78 €			8 042,78 €
Matériel et outillage	20 975,53 €	269,58 €		21 245,11 €
Matériel divers	11 118,24 €	1 695,02 €		12 813,26 €
Matériel audio	46 237,82 €			46 237,82 €
Agencements divers	81 682,63 €	2 672,74 €		84 355,37 €
Matériel de transport	21 174,83 €			21 174,83 €
Matériel informatique	41 091,96 €	1 477,19 €		42 569,15 €
Matériel de bureau	7 631,62 €			7 631,62 €
Matériel d'expositions	73 017,93 €	2 867,58 €		75 885,51 €
Mobilier	128 404,34 €			128 404,34 €
TOTAL	486 879,73 €	13 090,13 €	- €	499 969,86 €

PROVISIONS	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Provision pour risques Prov. Indemnités Départ en Retraite	112 425,95 €	11 596,86 €	- €	124 022,81 €
TOTAL	112 425,95 €	11 596,86 €	- €	124 022,81 €